

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

## DÉLIBÉRATION n° B2021/089

L'an deux mille vingt et un et le 01 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents :** Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES, Ludovic PONTICO et Alain, PIASER,

**Absents :** Martine LABAT, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES, Didier FAVARO et Valérie DUPLAN

**Objet :** Projet alimentaire de territoire - candidature du PETR du Pays des Nestes pour la coordination du dispositif territorial

L'appel à candidatures Projet Alimentaire de Territoire (PAT) d'Occitanie, du volet B de la mesure 13 du plan de relance « Partenariat Etat/collectivité au service des Projets alimentaires territoriaux (amplification) », est lancé depuis le 30 mars 2021. La Clôture du dépôt des candidatures est fixée au plus tard jusqu'au 30/10/2021 inclus.

Cet appel à candidature régional vise à financer des actions des PAT labellisés ou en cours de labellisation.

A l'échelle du département des Hautes-Pyrénées seul le Pays des Nestes est labellisé PAT et donc peut lancer un appel à candidatures et déposer un programme d'actions dont il sera le chef de file.

Le porteur de PAT demande la subvention globale pour l'ensemble des bénéficiaires et reverse ensuite leur quote-part via une convention de reversement de subventions.

Le Pays des Nestes, chef de file du programme d'actions peut également se positionner :

- En déposant une demande pour de l'ingénierie
- En déposant une demande pour des investissements
- En étant co-financeur d'une action

Si des structures situées en dehors du Pays des Nestes souhaitent se positionner elles devront le faire en déposant leurs candidatures auprès du Pays des Nestes et justifier d'un lien entre le territoire et leurs projets.

Le PETR du PAYS DES Nestes propose de lancer un appel à candidatures pour lequel les porteurs de projets déposent leurs demandes avant la fin du mois de juin et que le PETR puisse construire un programme d'actions pour lequel il candidatera à l'appel à projet avant mi-septembre 2021.

En outre, le PETR candidatera lui-même pour coordonner ce programme d'action avec une demande de soutien à l'ingénierie (0.50 ETP).

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

## DECIDE

- de soutenir la candidature du PETR du Pays des Nestes pour coordonner le programme d'actions en lien avec le projet alimentaire de territoire, sous réserve d'une neutralité financière pour la CCPL,
- de s'inscrire dans cette démarche en étroite collaboration avec le PETR du Pays des Nestes.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le **10 JUIN 2021**



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20210601-2021-089B-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2021  
Date de réception préfecture : 10/06/2021